

FRR Volet 1 – MRC Rimouski-Neigette

Volet 1A : Appels à projet

En complémentarité avec le volet régional, les projet soumis dans ce volet territorial n'ont pas à démontrer de rayonnement régional. Les projets soutenus devront être de nature à supporter la croissance des entreprises dans le contexte de la relance post-pandémie.

Projets admissibles :

Les projets devront démontrer des perspectives de rentabilité à moyen terme et le ratio d'équité (actif/capitaux propre) des demandeurs devra être positif ($\geq 0\%$). Les projets de démarrage devront soumettre des prévisions réalistes qui rencontrent ces critères.

Les projets visant la croissance des entreprises et portant sur les enjeux suivants seront priorisés :

- Innovation
- Développement de produit/marché
- Chaîne d'approvisionnement
- Préparation de la relève d'entreprise
- Adaptation numérique
- Service RH et recrutement international

Les secteurs d'activités ayant été les plus affectés par la crise sanitaire seront également privilégiés, soit :

- Tourisme
- Hôtellerie
- Restauration
- Commerce de détail

Maximum 33.3% du projet jusqu'à concurrence de 100K\$

Formulaire de demande d'aide financière [ICI](#)

Volet 1B : Accompagnement croissance - Services d'accompagnement externes

Le contexte sanitaire lié à la COVID-19 a fragilisé la structure des entreprises. Dans le but de supporter la croissance de celle-ci, ce volet permet de supporter financièrement le recours à des experts pour développer nos entreprises.

- Réorganisation des opérations/de l'approvisionnement
- Automatisation / Adaptation numérique
- Études de marché/positionnement/mise en marché
- Planification de la relève

Admissibilité:

1. Entreprise en opération (min 2 ans)
2. Masse salariale entre 100,000\$ et 1,000,000\$ après projet
3. Démontrer sa rentabilité avec un ratio d'équité (actif/capitaux propre) d'au moins 15%
4. Ratio de fonds de roulement supérieur à 1

Maximum 50% du projet jusqu'à concurrence de 5000\$